

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture d'une enquête publique unique préalable
à la déclaration d'utilité publique et la mise en compatibilité du PLU de la commune de
Saint-Jean-de-Védas, présenté par Montpellier Méditerranée Métropole, concernant les
aménagement nécessaires à l'implantation d'un pôle médical
sur le secteur des Jasses à Saint-Jean-de-Védas

Il sera procédé du lundi 13 juin 2016 au lundi 18 juillet inclus, soit pendant 36 jours consécutifs à une procédure d'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et la mise en compatibilité du PLU de la commune de Saint-Jean-de-Védas en vue des aménagements nécessaires à l'implantation d'un pôle médical d'envergure regroupant une clinique, des cabinets médicaux et paramédicaux, un centre de radiologie, un laboratoire d'analyses médicales, un centre de fabrication de prothèses et un service des urgences.

Madame Nathalie ANDRIEU, ingénieur du génie rural des eaux et forêts, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Le responsable du projet auprès duquel des renseignements peuvent être demandés est M. Eric Gomez, téléphone 04 67 13 61 38, courriel c.gomez@montpellier3m.fr à la Direction du Foncier et de l'Aménagement Opérationnel de Montpellier Méditerranée Métropole.

Le dossier d'enquête comprenant les avis de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et les registres d'enquête, seront déposés à la mairie de Saint-Jean-de-Védas et à Montpellier Méditerranée Métropole, siège de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet durant les jours et heures d'ouverture au public suivants :

Montpellier Méditerranée Métropole		Du lundi au vendredi	9h00 à 18h00
Mairie de Saint-Jean-de-Védas		du lundi au jeudi le vendredi	de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Il sera également possible d'adresser ses observations par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Madame Nathalie ANDRIEU – commissaire enquêteur -
Montpellier Méditerranée Métropole – Direction de l'Urbanisme – Unité PLU -
50 place ZEUS - CS 39556
34340 Montpellier

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

Permanences	Date des permanences	Horaires des permanences
Mairie de Saint-Jean-de-Védas	Lundi 13 juin 2016	de 9h00 à 12h00
Montpellier Méditerranée Métropole	Mardi 28 juin 2016	de 13h00 à 16h00
Mairie de Saint-Jean-de-Védas	lundi 18 juillet 2016	de 14h00 à 17h00

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture pourra soit consulter, soit à ses frais, obtenir tout ou partie du dossier auprès de la Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur, à la Préfecture de l'Hérault - Direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement, à la mairie de Saint-Jean-de-Védas, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur seront également publiés sur le site Internet des services de l'État pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête www.herault.gouv.fr ainsi que sur le site de Montpellier Méditerranée Métropole www.montpellier3m.fr

La décision prise par le Préfet de l'Hérault susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est soit, la déclaration d'utilité publique et la mise en compatibilité du PLU, soit un refus.